

# FORMULAIRE DEMANDE DE CARTE SCOLAIRE TACT 2019/2020

## Collèges et Lycées CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE

Merci de compléter entièrement le formulaire afin que votre demande soit traitée :

Première demande

Renouvellement

<p><b>Élève : (écrire en MAJUSCULE) :</b></p> <p>*NOM : _____ *PRÉNOM : _____</p> <p>*Date de naissance : __/__/____</p> <p>*Adresse de l'élève : _____</p> <p>_____</p> <p>*Code postal :  _ _ _ _ _  *Ville : _____</p> <p>*N° de téléphone : __/__/__/__</p> <p>*Établissement scolaire fréquenté à la rentrée 2019 : _____</p> <p>*Classe : _____</p>	<p><b>Représentant légal de l'élève : (écrire en MAJUSCULES) :</b></p> <p>*NOM : _____</p> <p>*PRÉNOM : _____</p> <p>*Adresse (si différente de l'élève) : _____</p> <p>_____</p> <p>*Code postal :  _ _ _ _ _  *Ville : _____</p> <p>*☎ __/__/__/__ ou *☎ __/__/__/__</p>
<p style="text-align: center;"><b>Trajet</b></p> <p>*Arrêt de montée : _____</p> <p>*Arrêt de descente : _____</p> <p>*Point de correspondance (s'il y a) : <input type="radio"/> Gare Routière <input type="radio"/> Pl. Bouziers <input type="radio"/> Autre : _____</p> <p>*Dossier SNCF <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p style="color: red; font-size: small;">Pour les élèves qui empruntent les lignes urbaines, la carte scolaire donne droit à un ALLER le matin et un RETOUR le soir aux créneaux horaires suivants : de 7h à 8h et de 17h à 18h et le Mercredi de 12h à 13h. De 7h à 9h et de 16h à 18h et le mercredi de 12h à 13h pour les lignes 4 et 5.</p>	<p><b>Garde Alternée : (si oui, merci de compléter cette rubrique)</b></p> <p>*NOM : _____</p> <p>*PRÉNOM : _____</p> <p>*Adresse (si différente de l'élève) : _____</p> <p>_____</p> <p>*Code postal :  _ _ _ _ _  *Ville : _____</p> <p>*☎ __/__/__/__ ou *☎ __/__/__/__</p>
<p><b>Éléments à fournir :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Photo d'identité récente ou possibilité de faire votre photo en agence **</p> <p><input type="checkbox"/> Carte d'identité **</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation d'inscription rentrée 2019/2020 délivrée par l'établissement scolaire de Chauny-Tergnier-La Fère ou cachet de l'établissement (voir bas du formulaire)</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">Attention tout dossier incomplet ne pourra être traité.</p>	

\*Données obligatoires

\*\* Uniquement pour les premières demandes

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant le transport scolaire dont un exemplaire nous a été remis

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de la politique de confidentialité disponible sur <https://www.bus-tact.fr>

Inscription au Service INIMO  Oui  Non

*(service gratuit d'alerte par sms pour recevoir les infos trafic du réseau TACT)*

Signature du responsable légal et de l'élève,  
précédée de la mention « lu et approuvé » :

Date : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature du responsable légal

Signature de l'élève

**Cachet de l'établissement :**

**VISA CHEF D'ÉTABLISSEMENT**

Le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

*Cadre réservé à l'Agence TACT :*

Date de réception : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Dossier n° : \_\_\_\_\_

Dossier

Accepté

Refusé :  Incomplet  Hors

CACTLF

Autre :

Photo d'identité  
récente  
à agraffer

## TACT Scolaire « Carte Gratuite »

Elèves domiciliés et scolarisés à Chauny-Tergnier-La Fère : **Trajets** : Lignes TACT Scolaires  
Dossier à compléter et à déposer à l'Agence TACT au 150 avenue Jean-Jaurès 02300 Chauny.  
La carte de transport scolaire est gratuite pour un aller-retour par jour scolaire (collégiens et lycéens).

Liste des communes de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère : Abbécourt, Achery, Andelain, Anguilmont-le-Sart, Amigny-Rouy, Autreville, Beaumont-en-Beine, Beautor, Bertaucourt-Epouvron, Béthancourt-en-Vaux, Bichancourt, Caillouël-Crépigny, Caumont, Chauny, Charmes, Commenchon, Condren, Courbes, Danizy, Deuillet, Fressancourt, Frière-Faillouël, Guivry, La Fère, Liez, La Neuville en Beine, Manicamp, Marest-Dampcourt, Mayot, Mennessis, Monceau-lès-Leups, Neuflieux, Oignes, Pierremande, Quierzy, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois, Servais, Sinceny, Tergnier, Travecy, Uigny-le-Gay, Versigny, Villequier-Aumont, Viry-Nouveau.

### EN CAS DE PERTE, VOL, OU TOUT AUTRE MOTIF, DELIVRANCE D'UN DUPLICATA DES CARTES MOYENNANT 5.00€

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion comptable et commerciale et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès de Keolis Chauny – Tergnier – La Fère Scolaire dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/80 de la commission informatique et libertés. Conformément à la Loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, adressez-vous :

**Agence Commerciale TACT**  
**150 avenue Jean-Jaurès 02300 CHAUNY**  
**☎ 03 23 40 27 90 ☒ 03 23 40 03 16**  
**bus-tact@keolis.com**

Agence ouverte du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h période scolaire  
Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h période estivale

😊 **L'AGENCE RESTE OUVERTE DURANT TOUT L'ETE** 😊

## Règlement Transport Scolaire :

(Extrait du Règlement intérieur des Transports Scolaires de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère)

### Les règles du « savoir voyager »

- ✓ Venir à l'arrêt quelques minutes avant
- ✓ Ne pas se bousculer à la montée et monter par l'avant
- ✓ Présenter son titre de transport au conducteur
- ✓ Respecter le conducteur, les autres passagers et le matériel
- ✓ Utiliser des écouteurs pour écouter sa musique
  - ✓ Mettre sa ceinture de sécurité
  - ✓ Rester assis pendant le trajet
  - ✓ Laisse libre le passage central du véhicules, les sacs et cartables doivent être sous les sièges ou sur les genoux
- ✓ Traverser en toute sécurité après le départ du car

### Sanctions

- ✓ Avertissement
- ✓ Exclusion **TEMPORAIRE**
- ✓ Exclusion **DEFINITIVE**

### Interdictions

*Il est rappelé aux élèves qu'il est notamment interdit :*

- ✓ De parler au conducteur lorsqu'il conduit sans motif valable
- ✓ De se déplacer dans le couloir central pendant le trajet
- ✓ D'insulter ou distraire le conducteur
- ✓ De jouer, crier ou projeter un objet de quelque nature que ce soit
  - ✓ De cracher
- ✓ De fumer ou de boire de l'alcool...
- ✓ D'utiliser des allumettes ou un briquet
- ✓ De dégrader ou voler le matériel
- ✓ De manipuler des objets tranchants et pointus (cutters, ciseaux, couteaux, etc.)
- ✓ De manipuler les ouvertures de secours sans aucune raison valable

*Cette liste n'est pas exhaustive, aussi tout élève coupable d'indiscipline se verra sanctionné selon la gravité de ses actes.*

Vous pouvez retrouver le règlement intérieur sur notre site internet [www.bus-tact.fr](http://www.bus-tact.fr) ou à l'Agence Commerciale au 150 avenue Jean Jaurès 02300 CHAUNY